Les retraites à quel régime ?

Jean-Marie Harribey

2010

http://harribey.u-bordeaux4.fr

http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey

COTISER D'AVANTAGE POUR LA RETRAITE ? OUI ! À CONDITION DE GAGNER PLUS !
TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS ? OUI ! À CONDITION DE TRAVAILLER MOINS !
PARTIR PLUS TÔT ? OUI ! À CONDITION DE BÉNÉFICIER D'UNE PRIME À LA CASSE, COMME LES VIEILLES BAGNOLES !
WOLINSKI

C'EST AMUSANT!
SNPE
pôle emploi
LA RETRAITE A 67 ans!
RG

1. Pourquoi réformer les retraites ?

- **L'évolution démographique**
- **Les systèmes de retraites**
- **Les contre-réformes**

L'évolution démographique

- **3 causes**

  - Descendance finale par femme : 2,03 enfant (< 2,1)

  - Espérance de vie : + un mois et demi par an

  - Baby-boom de 1945 à 1965

- **Structure de la population française**

	2000	2040
0-19 ans	25,6%	20,6%
20-59 ans	53,8%	45,9%
60 ans et plus	20,6%	33,5%
TOTAL	100%	100%

Evolution des ratios de dépendance

- **Conséquence**

  - 2000 : 4 retraités pour 10 cotisants

  - 2040 : 7 à 8 retraités pour 10 cotisants

  - Retraités/actifs : + 75 à 100 % de 2000 à 2040 (1,41 à 1,75 % par an)

  - Inactifs (jeunes et vieux)/actifs : + 25% de 2000 à 2040 (0,56% par an)

Les retraites par répartition

- Principe : Prélèvement d'une partie de la richesse produite dans l'économie (valeur ajoutée) par les travailleurs actifs. Ces cotisations sociales sont aussitôt utilisées pour payer les retraites.
- Mode de calcul (assiette) : Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage de la masse salariale. Les cotisations vieillesse représentent environ 20% de la masse salariale.
- Evolution : (si le taux de remplacement avait été maintenu à 78%)

	1960	2006	*2040*
PIB milliards € 2003	410	1800	*?*
Retraites	5,4%	13%	*18,6%*

La capitalisation

- Principe :

  - L'épargne individuelle est placée et les revenus tirés de ces placements sont capitalisés.

  - Au moment du départ en retraite, les compagnies d'assurances et les fonds de pension vendent les titres financiers qu'ils avaient achetés pour le compte de leurs souscripteurs.

- Illusions :

  - L'argent placé n'est pas « récupéré » lors de la retraite. Il est prélevé sur la richesse produite à ce moment-là par les travailleurs actifs.

  - Le système par capitalisation ne produit rien, il répartit différemment.

  - Il est soumis aux mêmes contraintes démographiques que le système par répartition (fonds de pension américains, anglais, néerlandais et… français !)

- Risques :

  - Retraites soumises aux caprices de la Bourse (faillites retentissantes)

  - Aggravation des inégalités au sein des pays riches et entre les pays riches et les pays pauvres

La « réforme » de 1993 (Balladur)

4 mesures

- 40 ans de cotisations au lieu de 37,5
- calcul de la retraite sur la base du salaire des 25 meilleures années au lieu des 10
- indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires
- décote de 10% par année manquante

Conséquence

- Baisse du niveau des retraites : - 20%

La « réforme » de 2003 (Raffarin-Fillon)

Principales mesures

- 40 ans de cotisations pour les salariés de la fonction publique en 2008
- décote de 3% par année manquante puis de 5% en 2015
- 41 ans de cotisations en 2012, 42 ans en 2020, pour tous les salariés (du privé et du public)

Contradictions

- L'augmentation de la durée de cotisation n'accroît pas le taux d'activité tant qu'il n'y a pas d'emplois supplémentaires (jeunes au chômage et vieux au travail)
- Les salariés du privé cessent leur activité en moyenne à 57,5 ans (préretraite, chômage après 55 ans)

Épargne-retraite

- La loi Fillon a créé trois plans d'épargne retraite (PERP, PERCO) qui se sont ajoutés aux dispositifs d'épargne-retraite existant déjà dans le secteur privé et dans la fonction publique
- L'épargne-retraite proprement dite représente encore peu de choses (100 milliards d'euros, soit 3,2 % du patrimoine financier des ménages) : les réformes reposent implicitement sur une logique patrimoniale, en comptant essentiellement sur l'assurance-vie (environ 1000 milliards) et l'immobilier (5000 milliards)

C’est la chute finale…

- 20 % sur les pensions

Dépenses, cotisations et besoin de financement du système de retraite (projections du COR de 2007 reprises dans le rapport 2010)

	2006	2015	2020	2030	2040	2050
Dépenses de retraite (en points de PIB)	13,1	13,7	14,1	14,7	14,9	14,7
Masse des cotisations (en points de PIB)	12,9	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0
Besoin de financement annuel (en points de PIB)	-0,2	-0,7	-1,0	-1,6	-1,8	-1,7
Dépenses de retraite (en Mds € 2006)	235,2	301,1	337,1	420,1	511,8	606,6
Masse des cotisations (en Mds € 2006)	231,0	286,0	312,2	373,0	448,4	537,8
Besoin de financement annuel (en Mds € 2006)	-4,2	-15,1	-24,8	-47,1	-63,4	-68,8

Nouvelle contre-réforme ?

- Recul ou suppression de l'âge de départ à la retraite

  61, 62, 65, 67ans … ?
- Allongement de la durée de cotisation :

  40 ans en 2008

  41 ans en 2012

  ? en 2020 ?
- Changement de régime ?

Régime par points ?

- Existe déjà pour les retraites complémentaires (ARRCO et AGIRC)
- Accumulation de points, dont on fixe la valeur, au fur et à mesure que l'on verse des cotisations
- « Contributivité » du système : « I want my money back » (Thatcher)
- Pour équilibrer le système on distingue le taux de cotisation donnant des droits (6% à l'ARRCO) et le taux prélevé (6%x 1,25 = 7,5%)

Régime par comptes notionnels ?

- Principe de la neutralité actuarielle : date de départ à la retraite neutre pour le montant total de la retraite
- Comptes virtuels pour chaque salarié où l'on porte le montant des cotisations
- Montant de la pension proportionnel à ce capital virtuel actualisé, auquel on applique un coefficient de conversion dépendant de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie à cet âge de la génération à laquelle appartient le salarié
- Contributivité, logique individualiste, incitation à travailler plus pour les travailleurs les plus pauvres et ayant les travaux les plus pénibles

Changement de régime pour les retraites ?

Secrétariat général du COR, http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1240.pdf, p. 6

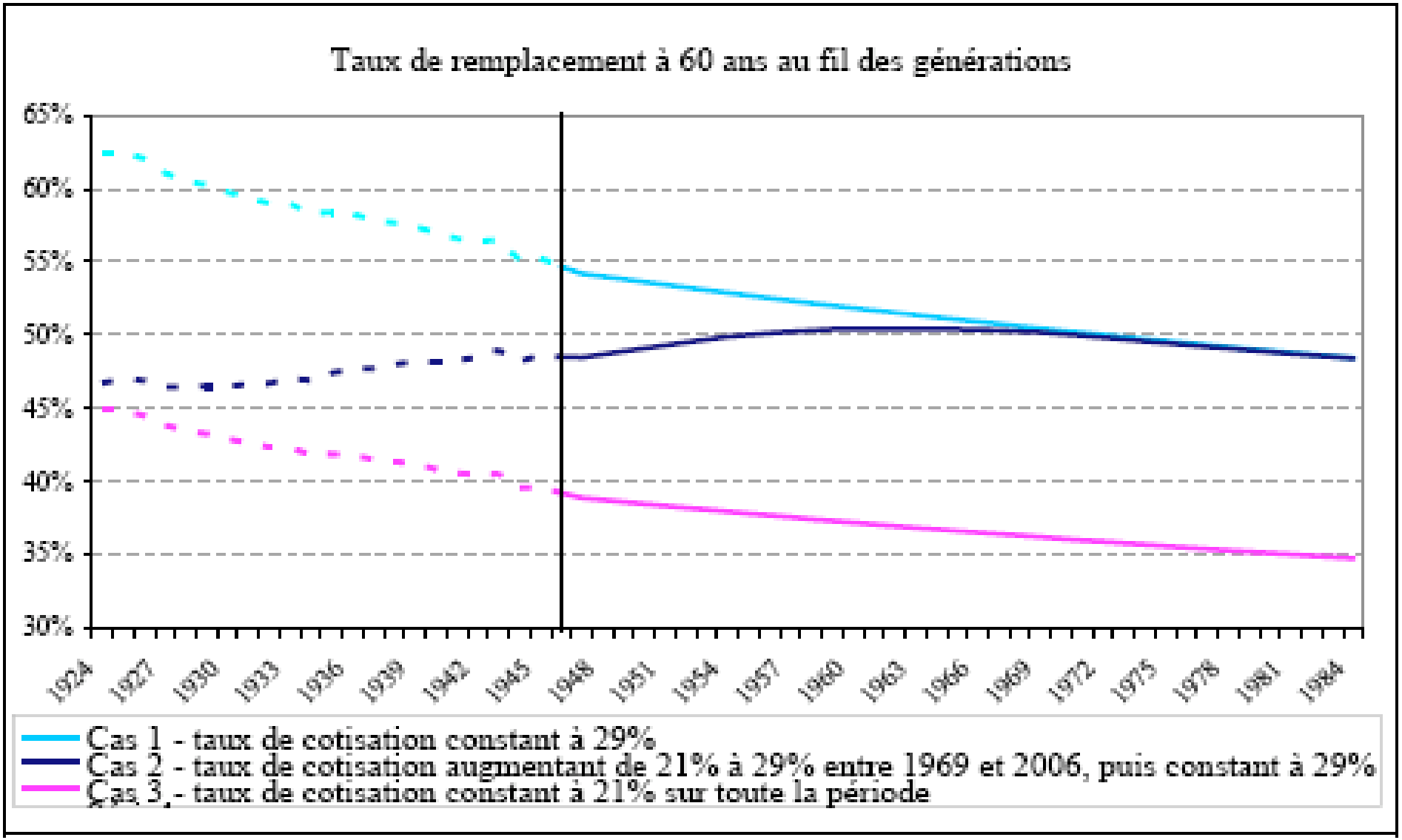

2. Définir une alternative

- **Répartition de la valeur ajoutée dans le capitalisme néolibéral**
- **Le financement des retraites et de l'ensemble de la protection sociale dépend de l'évolution de la production et de sa répartition…**
- **…sans oublier la nature de cette production**

Taux de cotisation = taux de remplacement x ratio de dépendance

$$\frac{\text{pension moyenne}}{\text{salaire moyen}} = \text{taux de cotisation} \frac{\text{nombre de cotisants}}{\text{nombre de retraités}}$$

- 3 leviers pour équilibrer l'assurance vieillesse :

  - taux de remplacement (niveau de pension)
  - taux de cotisation
  - ratio cotisants/retraités (inverse du ratio de dépendance)

    . nombre d'annuités de cotisation

    . structure de la démographie

    . taux de chômage et taux d'activité (notamment des femmes)

    . immigration

Partage de la valeur ajoutée

100 + 5% 105

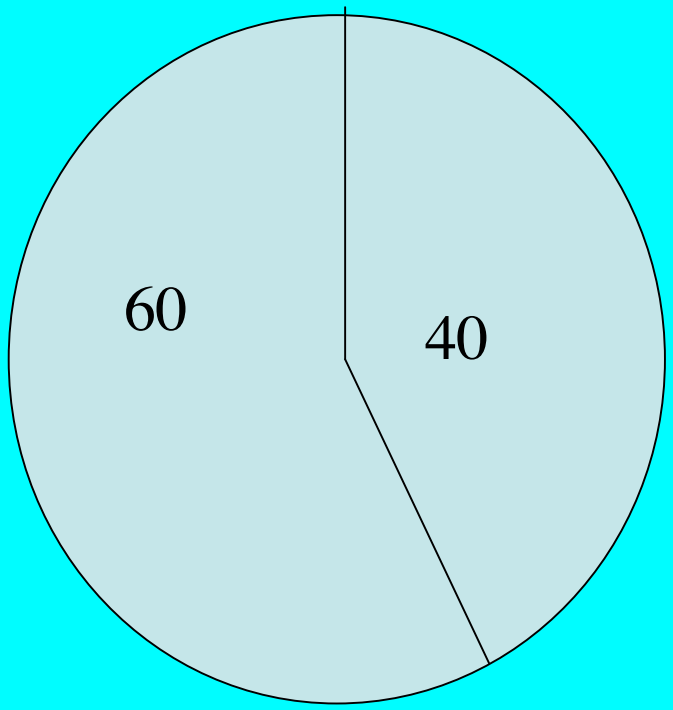

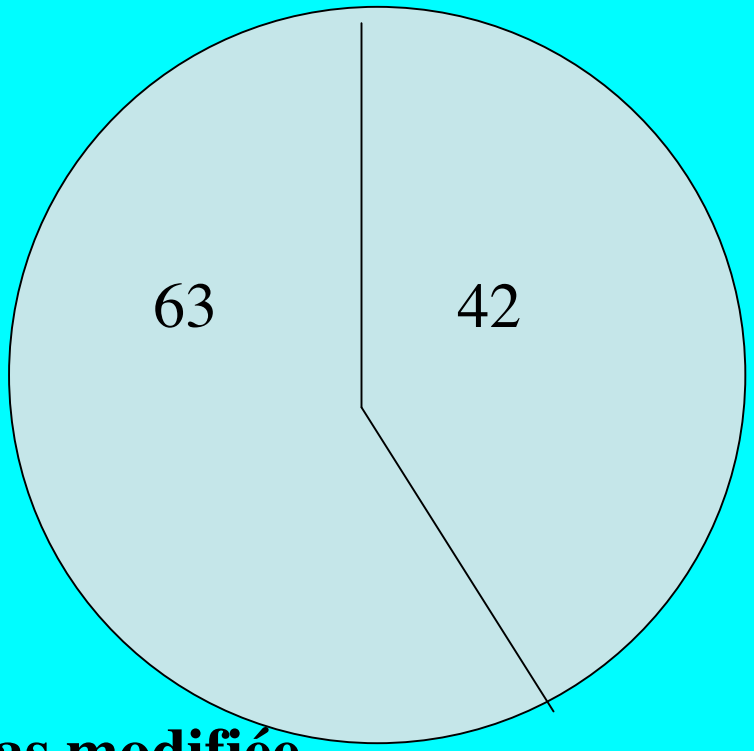

La répartition n’est pas modifiée

Partage de la valeur ajoutée

105

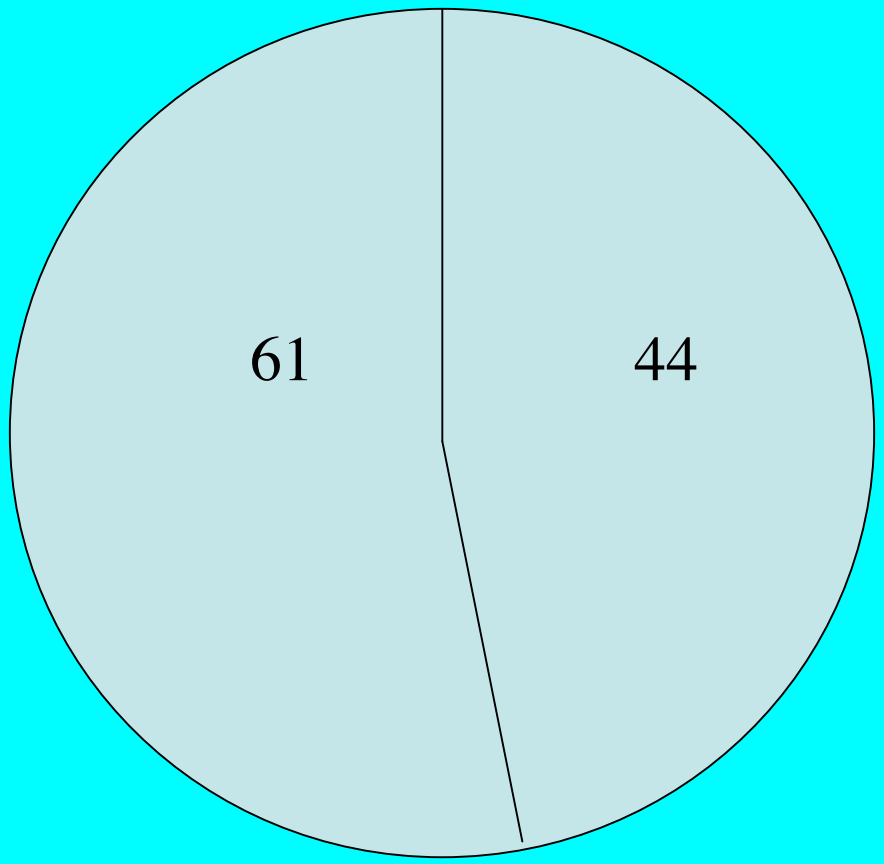

La répartition est modifiée

Source : FMI, Rapport 2007

Europe Japon Etats-Unis Autres pays anglo-saxons (en % du PIB)

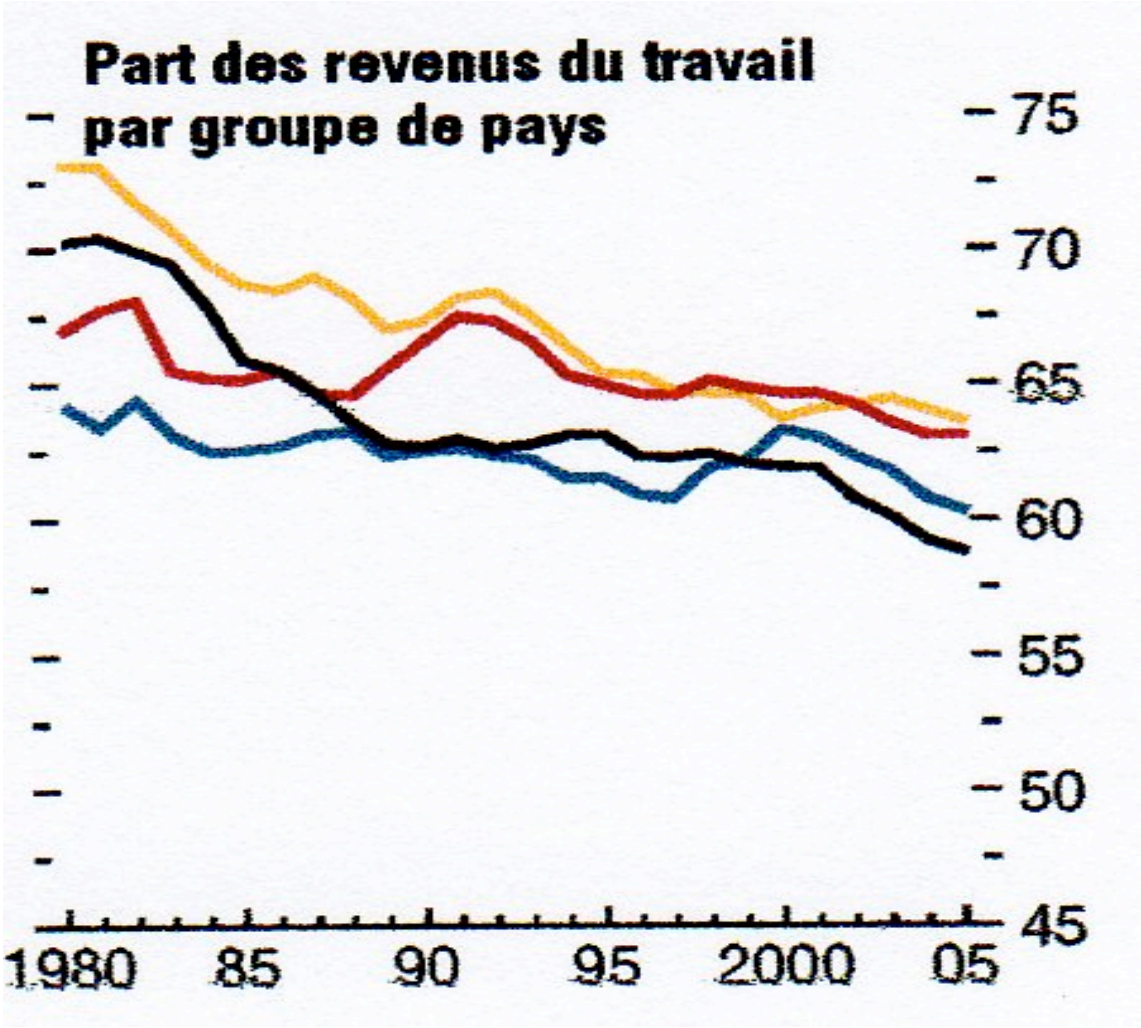

Part des salaires dans la VAB des SNF en France
Rapport Cotis (INSEE, 2009)

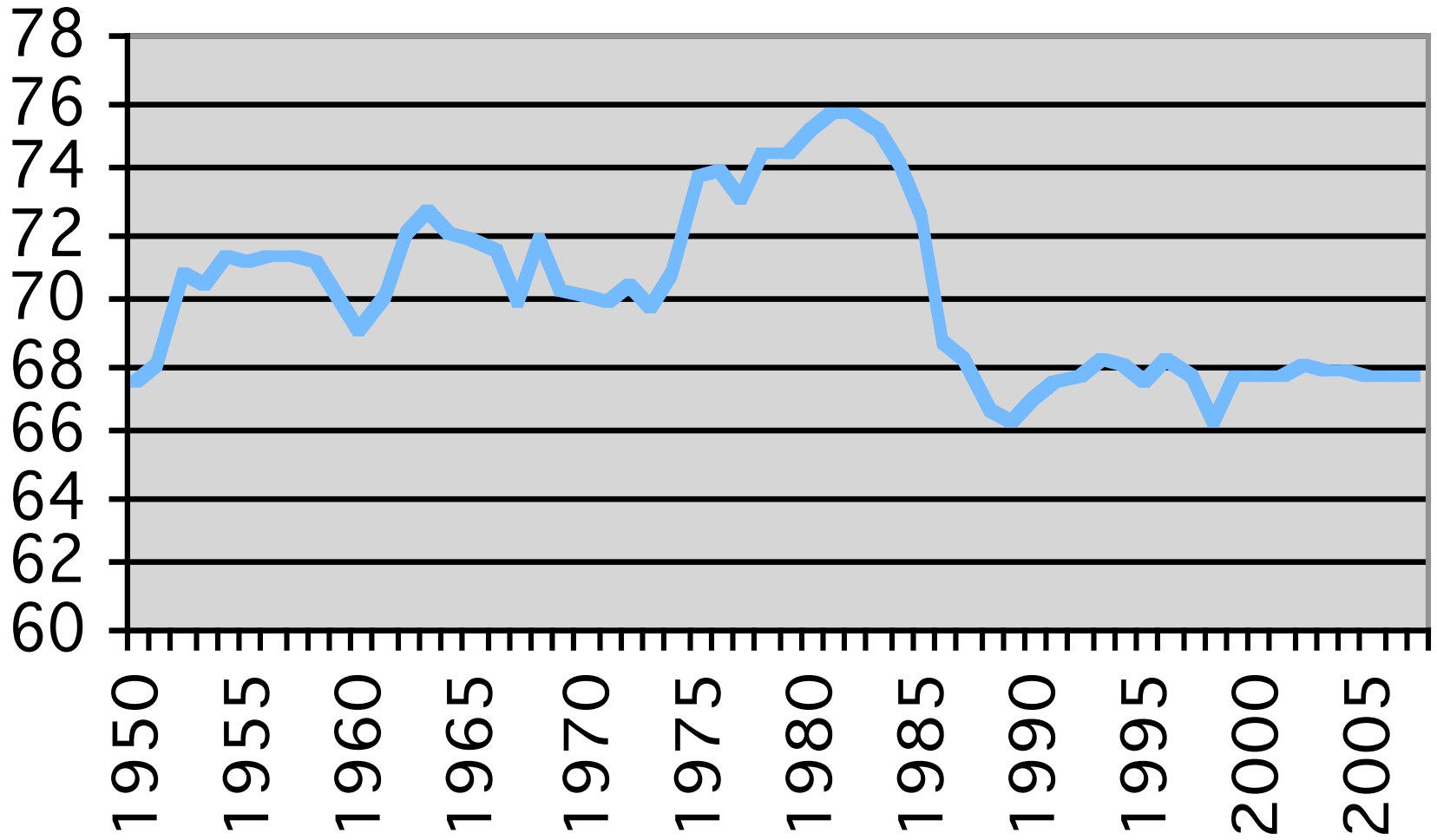

La part des salaires en France

en % de la valeur ajoutée 1949-2008

Source : OCDE, *in* M. Husson, « Le partage de la valeur ajoutée », http://hussonet.free.fr/psalfo.pdf

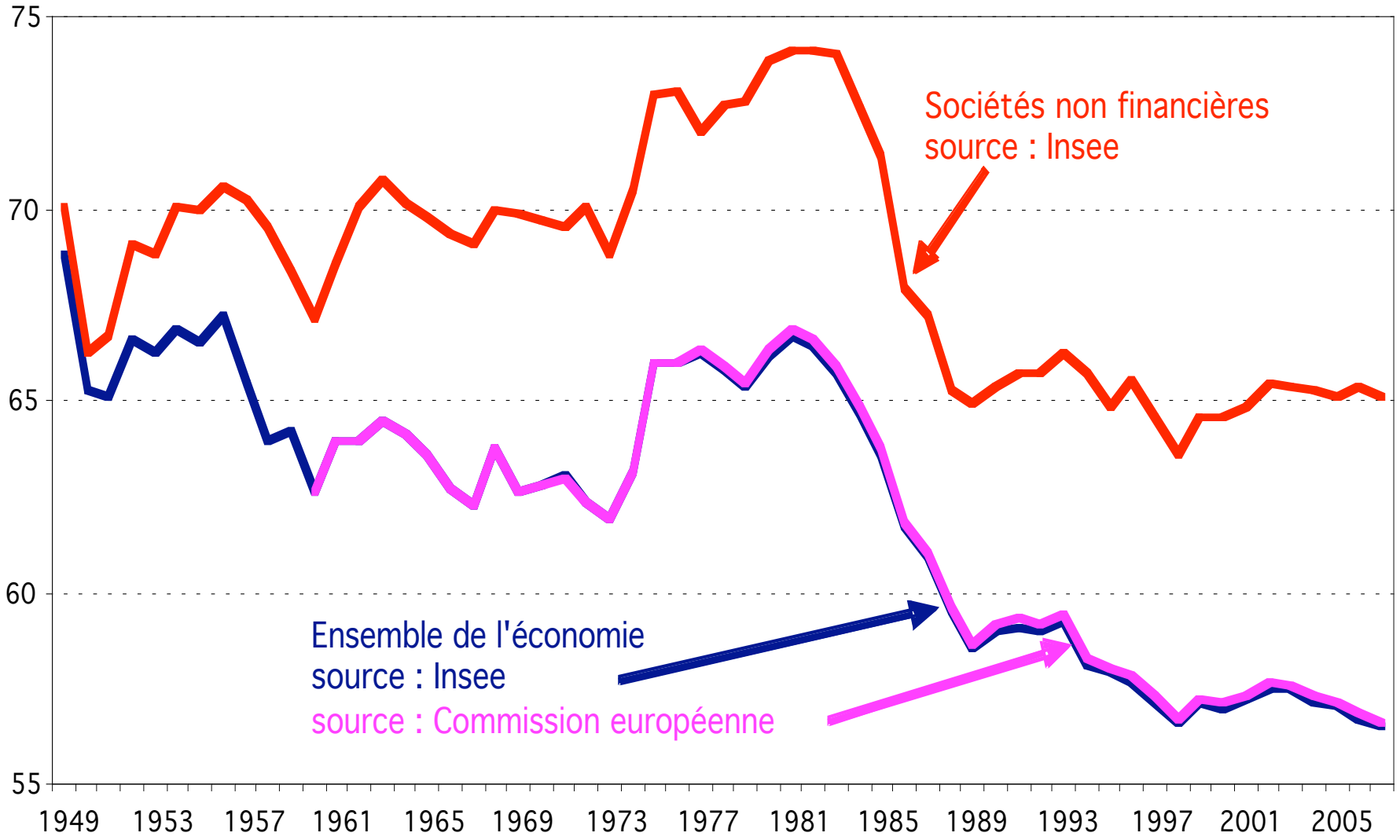

L'affectation des gains de productivité moyenne annuelle en %, 1980-2008

• Productivité horaire	1,91
- Progression du salaire réel	0,66
- RTT	0,54
- Augmentation du taux de cotisation	0,26
	1,46
-Augmentation de la part des profits	0,45

Que disait le rapport Cotis (2009) ?

- en 1973, c'est-à-dire avant que ne démarre la montée éphémère de la part salariale ayant abouti au pic de 1982, les profits nets distribués par les SNF représentaient 10 % de leur EBE ou (leur EBE représentant 32 % de leur VAB) 3,2 % de leur VAB ;
- en 1993, les dividendes nets versés par les SNF représentaient 12 Mds €, soit 7,1 % de leur EBE ou (leur EBE représentant 30,8 % de leur VAB) 2,2 % de leur VAB ; si on ajoute tous les autres profits distribués, les SNF versaient 25,8 Mds €, soit 15,3 % de leur EBE ou 5 % de leur VAB ;
- en 2007, les dividendes nets versés par les SNF représentaient 48,6 Mds €, soit 16,3 % de leur EBE ou (leur EBE représentant 31,4 % de leur VAB) 5,1 % de leur VAB ; si on ajoute tous les autres profits distribués, les SNF versaient 76,6 Mds €, soit 25,6 % de leur EBE ou 8 % de leur VAB.

Que dit le COR (avril 2010)

- **Besoins de financement annuels du système de retraite en part de PIB**
- **Comparaison entre l'exercice de 2007 et 'exercice d'actualisation de 2010**
- **– rendements AGIRC-ARRCO constants –**

		2006	2008	2015	2020	2030	2040	2050
Exercice de 2007 Scénario de base		-0,2	-0,5	-0,7	-1,0	-1,6	-1,8	-1,7
Exercice de 2010	Scénario A	-0,1	-0,6	-1,8	-1,7	-1,9	-1,9	-1,7
	Scénario B	-0,1	-0,6	-1,8	-1,9	-2,5	-2,8	-2,6
	Scénario C	-,01	-0,6	-1,9	-2,1	-2,9	-3,2	-3,0

Propositions

- Faire cotiser les profits

  - par le biais de l'élargissement de l'assiette des cotisations aux dividendes, à l'intéressement, la participation, l'épargne salariale Perp ou Perco, voire à l'ensemble de la valeur ajoutée

  - par le biais de la hausse du taux de cotisation

- Rappel

  - en 2009, les entreprises du CAC40 ont distribué 35,5 milliards €, soit 75 % de leurs bénéfices.

Si la production double en 40 ans (+1,75% par an), base 100 en 2010 et même si la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée reste constante

Courbe Salaires 1 : croissance de la valeur ajoutée et progression des salaires directs individuels s'ils bénéficient d'une progression de leur pouvoir d'achat égale à la croissance économique (doublement en 40 ans

Courbe Retraites 1 : dès lors, bien que la masse des retraites double, les retraites individuelles restent constantes puisque les retraités sont deux fois plus nombreux

Courbes Salaires 2 et Retraites 2 : si on revient à un taux de remplacement de 75 %, les salaires directs individuels augmentent de 56,25 %, soit 1,122 % par an, et les retraites individuelles de 87,5 %, soit 1,58 % par an

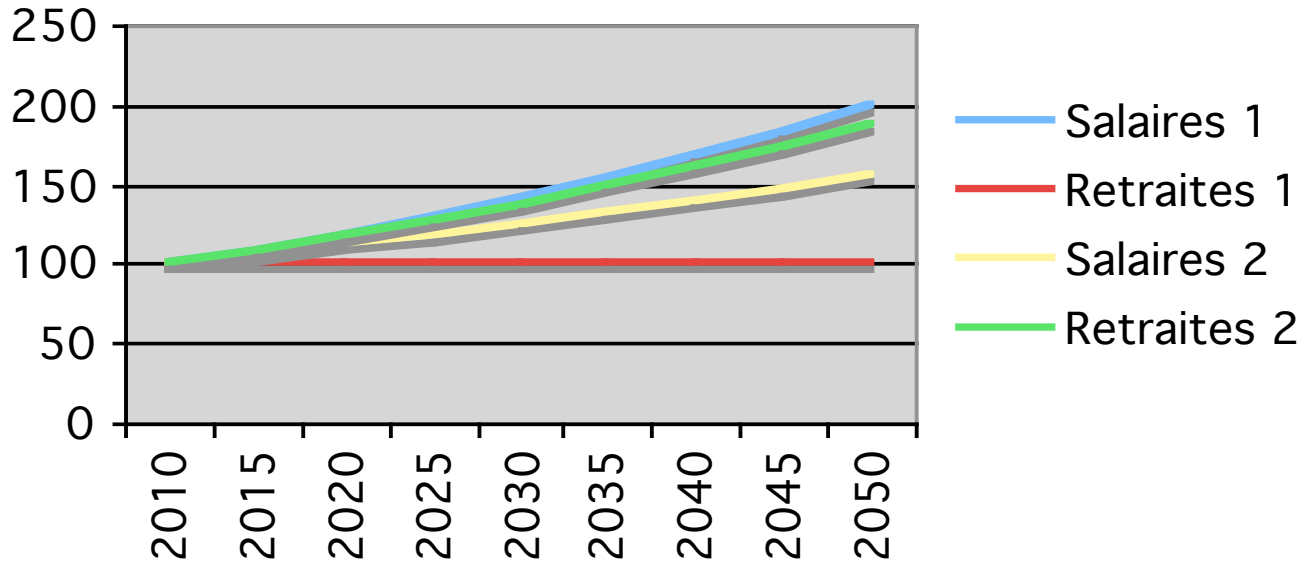

Si la production augmente de 50% en 40 ans (+1% par an), base 100 en 2010 et même si la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée reste constante

Courbe Salaires 1 : progression des salaires directs au même rythme que la croissance économique

Courbe Retraite 1 : dans ce cas, les retraites individuelles diminuent

Courbes Salaires 2 et Retraites 2 : si on revient à un taux de remplacement de 75 %, les salaires directs individuels augmentent de 17,19 %, soit 0,4 % par an, et les retraites individuelles de 40,6 soit 0,86% par an

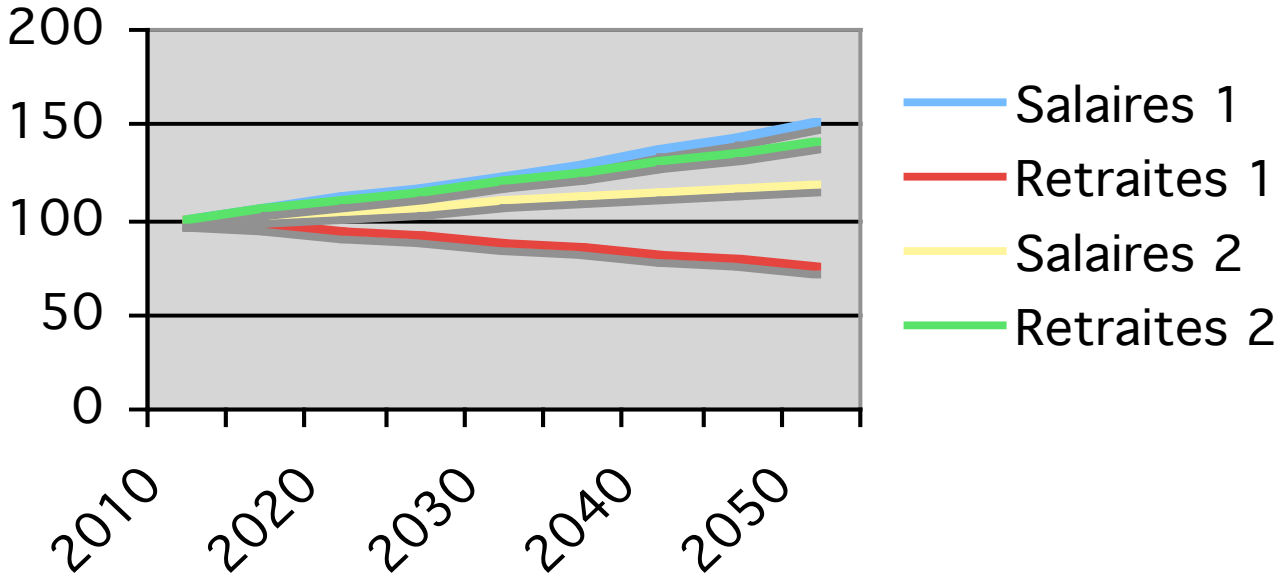

Produire toujours plus ? Non
Cas limites

- Si la part de la masse salariale ne change pas, quelle est la croissance nécessaire pour que tous les salariés et les retraités aient le niveau de vie maintenu ?

  28 % en 40 ans (0,62 % par an)

- Si la croissance est nulle pendant 40 ans, quelle part doit occuper la masse salariale dans la valeur ajoutée ?

  Elle doit passer de 65 à 78 % (13 points de plus, par rapport à 65, cela fait 20 % de plus en 40 ans)

Après la taille du gâteau, sa nature

- Pas d'autre source que la valeur ajoutée (PIB)
- A l'arbitrage entre salaires et profits, s'ajoute le choix entre niveau de vie et temps libéré
- Refus de l'allongement de la durée de cotisation
- RTT dans le sens d'une démarchandisation de la vie : finalités du travail et utilité sociale de la production
- Productivité n'égale pas automatiquement productivisme
- PNUD (2007) : 4 scénarios = 4 modes de développement, seul le dernier est soutenable :

  1) libéral ; 2) étatique ; 3) sécuritaire

  4) social, écologique et démocratie participative

Répartition et finalités du travail

- Redistribution des gains de productivité sous forme de RTT sur l'ensemble de la vie aux actifs, inactifs, tous secteurs = péréquation pour répartir le fruit de l'activité collective
- Péréquation sous-jacente à l'élargissement de l'assiette
- Nord-Sud ?

Conclusion

- Retraites = problème politique plus qu'économique
- Enjeu = choix de société :

  - ou bien approfondissement des inégalités, dégradation des conditions de vie, pour donner de nouveaux espaces au capitalisme

  - ou bien solidarité entre les générations par le biais de la transmission d'une dette sociale, qui rappelle le principe du don mais avec une dimension collective

Appel Attac-Fondation Copernic

Faire entendre les exigences citoyennes
sur les retraites

http://www.exigences-citoyennes-retraites.net

Bibliographie

- ATTAC, « Retraites : un enjeu de civilisation », *Lignes d'Attac*, n° 82, juillet 2010, http://www.France.attac.org/spip.php?article11218.

- ATTAC, « Rapport sur la TVA "sociale" », 30 juillet 2007, http://www.france.attac.org/spip.php?article7316

ATTAC-Fondation Coperrnic, *Retraites : l'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010.

- CGT, « Mémorandum de la CGT concernant l'avenir des régimes spéciaux de retraite », 2007.

- P.Y. Chanu, J.C. Le Duigou, *Le petit livre des retraites, àl'usage de ceux qui veulent les défendre*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, Éditions ouvrières, 2010.

- P. Concialdi, *Retraites : on vous ment !*, Paris, En Clair Mango, 2005.

- Conseil d'orientation des retraites (COR), Rapports, 2007, 2010, http://www.cor-retraites.fr

- Fondation Copernic, « Retraites, d'autres propositions », Note n° 2, 2000.

- V. Drezet (SNUI), *Quels impôts demain ? Etat de l'impôt et réformes fiscales*, Paris, Syllepse, 2007.

- J.M. Harribey, « Note sur le financement de l'assurance maladie », Note pour le Conseil scientifique d'Attac, 18 juin 2004, http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/note-finan-secu.pdf.

-J.M. Harribey, « Faire du débat sur le financement de la Sécurité sociale un débat politique », 30 juin 2004, http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/fi-secu.pdf.

- J.M. Harribey, « Retraites : attention au dernier coup de Jarnac », *Lignes d'Attac*, n° 77, septembre 2009, http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites-jarnac.pdf.

- J.M. Harribey, « Réduire l'assiette des cotisations sociales ou l'agrandir ? La bataille sur les retraites est engagée », http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey.

- L. Hoang-Ngoc, *Vive l'impôt !*, Paris, Grasset, 2007.

- M. Husson, *Les casseurs de l'Etat social, Des retraites à la Sécu : la grande démolition*, Paris, La Découverte, 2003.

Sites internet

- http://harribey.u-bordeaux4.fr/retraites/index-retraites.html
- http://hussonet.free.fr
- http://reparti.free.fr
- http://www.cor-retraites.fr
- http://www.fondation-copernic.org
- http://www.france.attac.org
- http://www.snui.fr

Annexes

Calculs annexes

- Y = produit intérieur brut (PIB)
- X = salaires nets de cotisations vieillesse
- Z = retraites
- X+Z = masse salariale = aY = (1+bd)X
- a = part de la masse salariale dans la valeur ajoutée nette
  On suppose que, en 2000, a = (X+Z) / Y = 0,65
- b = taux de remplacement = 62,5 % = 5/8
- d = ratio de retraités M / cotisants N = 4/10 en 2000 et 8/10 en 2040
- En 2000, X+Z = [1+(5/8 . 4/10)] = 5/4 X
  X = 0,52 Y et Z = 0,13 Y
- En 2040, X+Z = [1+(5/8 . 8/10)] = 3/2 X
  X = 0,433 Y et Z = 0,217 Y si le taux de remplacement est maintenu
- On suppose la population active constante
- Les cotisations retraites représentent en 2000 environ 1/4 de la masse salariale. Si on maintient une progression parallèle des salaires et des retraites, elles devront passer à 1/3, soit une progression de 8,33 points en 40 ans ou 0,21 point par an en moyenne. Le taux de cotisation passant de 25 % à 33,33 % doit augmenter de 33,33/25 = 1,3333, soit 33,33 % en 40 ans ou 0,72 % par an

Si la production double en 40 ans (+1,75 % par an) et si la part salariale ne change pas

- Si les salaires individuels doublent, les retraites doublent au total mais comme les retraités sont 2 fois plus nombreux, les retraites individuelles ne peuvent augmenter.
- Si au contraire on maintient le taux de remplacement des retraites et donc si on fait progresser les retraites au même rythme que les salaires :
- $X_2/X_1 = (0{,}433 \,.\, 2Y_1)/\, 0{,}52Y_1 = 0{,}866 / 0{,}52 = 5/3$

  soit une augmentation de 66,7 % en 40 ans (1.29 % par an)
- On retrouve l'augmentation de la retraite moyenne :

  $[Z_2 / (8/4\ M)] / Z_1/M = (0{,}217 \,.\, 2Y_1 / 2M) / (0{,}13\ Y_1 / M)$

  $= 0{,}217/0{,}13 = 5/3$

Si la production augmente de moitié en 40 ans et si la part salariale ne change pas

- Si les salaires augmentent de moitié (comme les profits), ils vont occuper 72/150, c'est-à-dire toujours 52 % du PIB
- Les retraites devront se contenter de (150 - 78 - 52,5) / 150 = 19,5/150 c'est-à-dire 13 % d'un PIB accru de moitié. Mais comme ils sont 2 fois plus nombreux la retraite moyenne diminuera :

  $[(0{,}12 \,.\, 1{,}5Y) / 2M] / (0{,}12Y / M) = 1{,}5/2 = 0{,}75$

  La baisse est donc de 25 %
- Si le taux de remplacement est maintenu car salaires et retraites progressent au même rythme :

  $X_2/X_1 = (0{,}4 \,.\, 1{,}5Y_1)/ 0{,}48Y_1 = 0{,}6 / 0{,}48 = 1{,}25$

  Soit une augmentation de 25 % en 40 ans (0,56 % par an)

Cas limites

- Si la part salariale ne change pas, quelle est la croissance minimale pour que les salaires et les retraites gardent leur niveau de vie absolu ?
- $0{,}52 Y_1 = 0{,}433 Y_2$
- $Y_2 / Y_1 = 0{,}52 / 0{,}433 = 1{,}2$, soit 20 % en 40 ans (0,46 % par an)
- Quelle place devrait occuper la masse salariale dans la valeur ajoutée nette pour que le vieillissement de la population soit absorbé sans recul du niveau de vie absolu dans l'hypothèse où la croissance est nulle pendant 40 ans ?

  $X = aY/ (1+bd)$

  $\Leftrightarrow a = (1+bd)\ X / Y = [1+(5/8 \,.\, 8/10)]\ 0{,}52 = 3/2 \,.\, 0{,}52 = 0{,}78$

  La masse salariale occupe alors 78 % du PIB.

La taille du gâteau ?

- Même en supposant un maintien du partage de la valeur ajoutée entre masse salariale et profit au niveau actuel, historiquement très bas, il est possible d'assurer le financement des retraites sans baisse du pouvoir d'achat des salariés ni des retraités
- La progression parallèle des salaires et des retraites est alors inférieure à celle de la production
- Dans ce cas, la modification de la structure de la masse salariale va dans le sens d'une hausse de la part des retraites par rapport aux salaires directs

Arbitrage 2007 entre les leviers d'action pour un équilibre en 2020 : niveau relatif des pensions (abscisse), hausse des cotisations (ordonnée) et âge moyen effectif de départ en retraite.

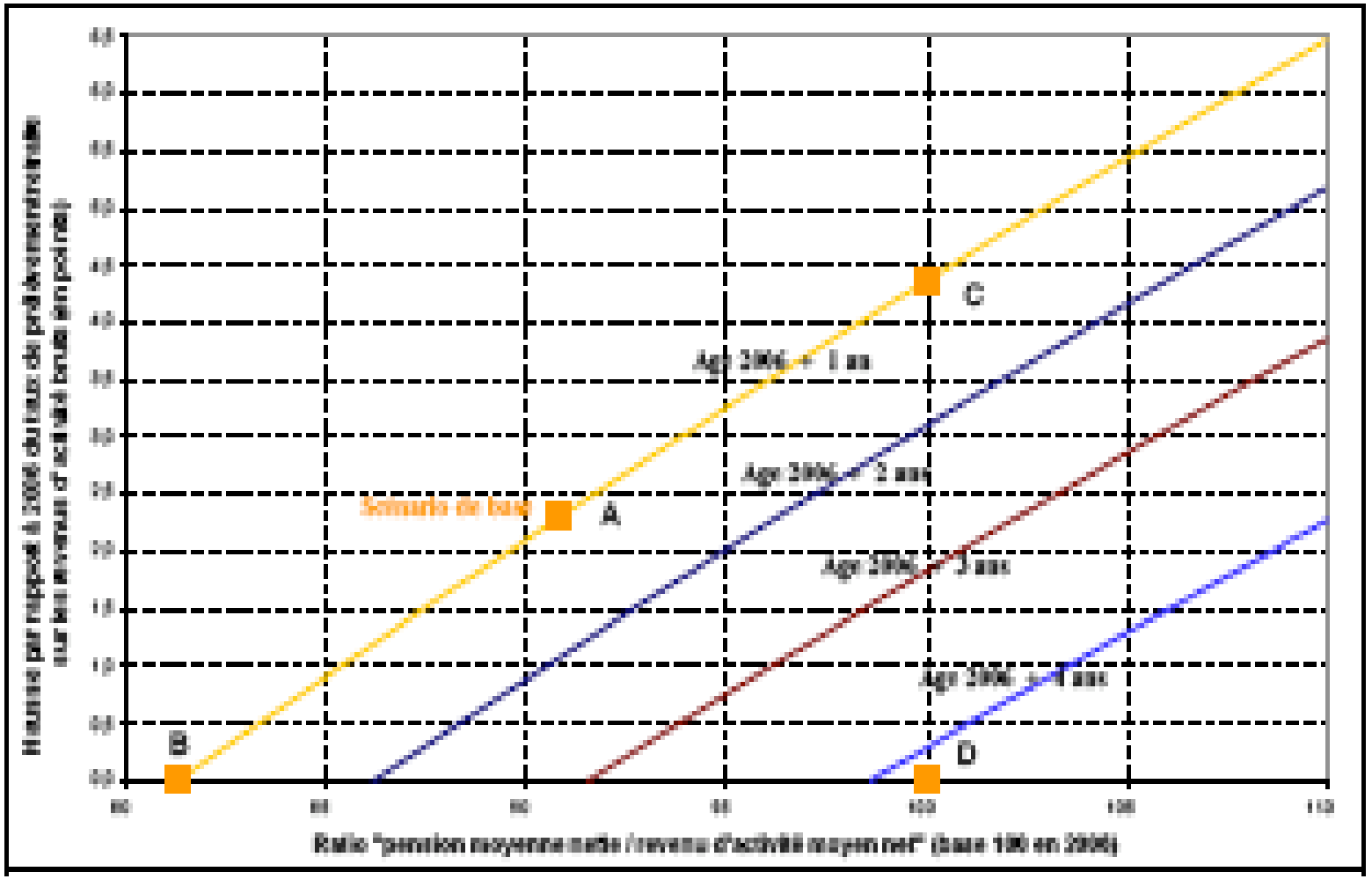

Abaque révisée en 2010 pour 2050
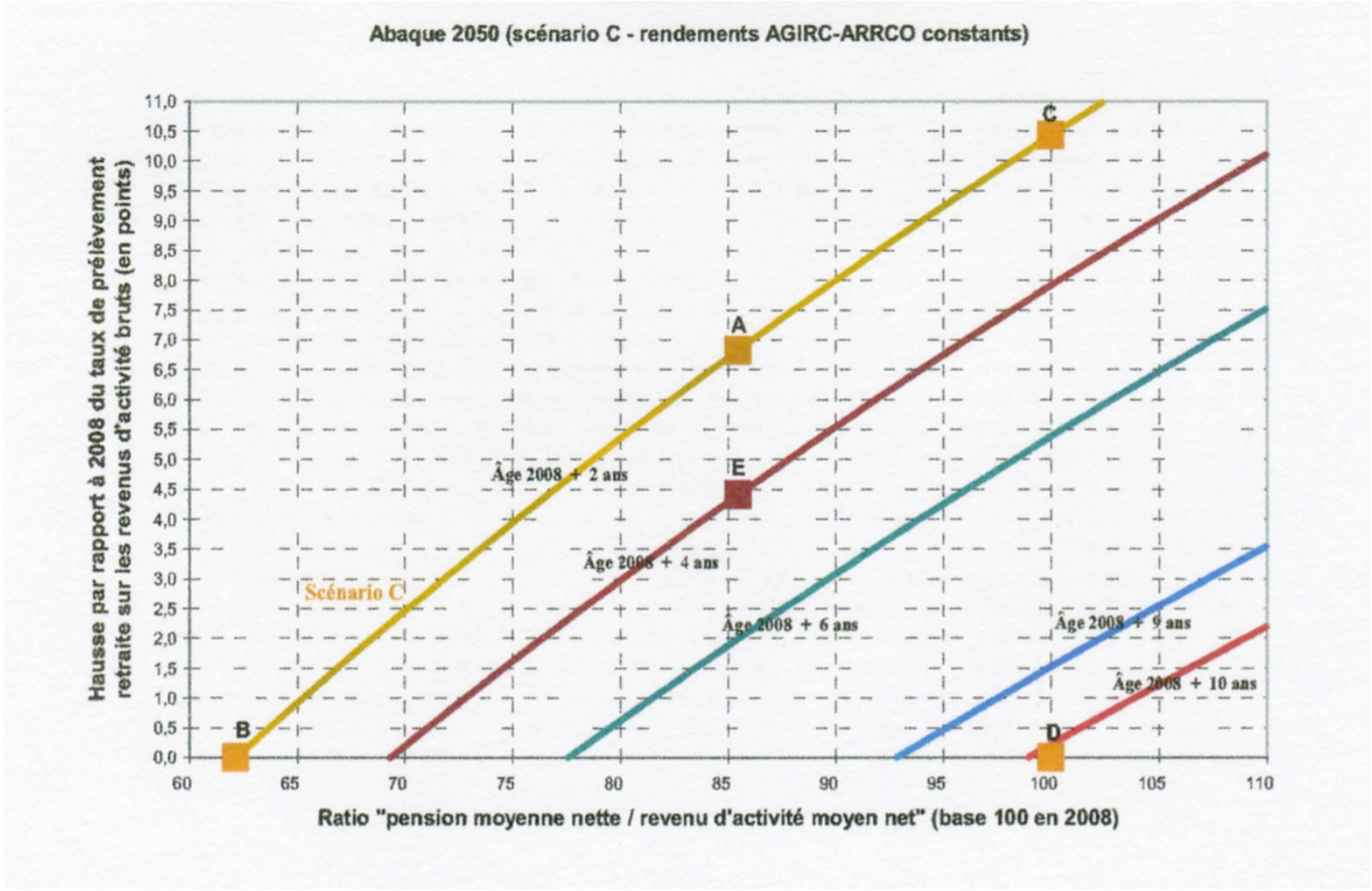
Rapport du COR, avril 2010, p. 88